Envoyé en préfecture le 09/07/2026
Reçu en préfecture le 09/07/2026
Publié le
ID : 035-200072452-20260706-CC_2026_215-DE

Délibération n° 2026.215

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE FOUGÈRES AGGLOMERATION**

Séance du Lundi 6 Juillet 2026 à 20 h 00

Le Conseil de Fougères Agglomération s'est réuni le **Lundi Six Juillet Deux Mil Vingt-Six** à vingt heures au Siège de la Communauté d'Agglomération – Parc de l'Aumaillerie – 1 rue Louis Lumière - à LA SELLE EN LUITRE, sous la présidence de MME Alice LEBRET, Présidente.

Étaient présents : Alice LEBRET – *Présidente*

Rosi BORDET – Michel BRARD – Ghislaine DAVID – Christophe DEROYER – Gilbert FESSELIER – Alain FORET – Wilfrid GODEUX – David LEBOUVIER – Marie-Laure NOËL – Louis PAUTREL – Anne PERRIN – *Vice-présidents délégués*

Denis CHOPIN – Aline LE BOUEDEC – *Conseillers délégués*

Daniel BALLUAIS – Rémi BALLUAIS – Stéphane BARBE – BERTHELOT Sylvaine – Frédéric BOUFFORT – François BOUVATTIER – Roger BUFFET – Philippe BUINEAU – Céline CARRÉ – Hubert COUASNON – DALLÉ Pascal – Patricia DESANNAUX – Catherine DUCHATELET – Marylène FEVRIER – Zoé GALICHÉ – Christian GALLE – Amélie GARNIER – Hervé GUILLARD – Cécilia GUILLOIS – Claire GUINAUDEAU – Claude HERVÉ – Angélique HIGUINEN – Anthony HUE – Elsa LAFAYE – Arnaud LECHEVALIER – Christian LEFEUVRE – Denis MANCEAU – Véronique PIGEON – Olivier POSTE – Patricia RAULT – Pierre-Antoine RAULT – Joachim RONDIN – Angélique ROYER – Florian SALMON – Thierry TOUTAIN – Anne-Marie VEILLÉ, *Conseillers Communautaires*

Nombre de Conseillers Communautaires :

En exercice :	58
Présents :	50
Pouvoirs :	1
Votants :	51

Date de la convocation : 30 juin 2026

Date d'Affichage : 7 juillet 2026

Vote :

Pour :	51
Contre :	0
Abstention :	0

Anne BANNIER est représentée par Frédéric BOUFFORT, son suppléant
Stéphane IDLAS est représenté par Sylvaine BERTHELOT, sa suppléante
Isabelle RICHARD est représentée par Marylène FEVRIER, sa suppléante
Henri-Claude GAUTIER est représenté par Angélique ROYER, sa suppléante

Aldwin SOLLIER a donné pouvoir à Wilfrid GODEUX

Étaient excusés :
Stéphane IDLAS – *Vice-président délégué*
Anne BANNIER – Benoît Du PORTAL – Franck ESNAULT – Magali FONTAINE – Henri-Claude GAUTIER – Mattéo GENAR – Laurent LEGENDRE – Jean-Louis QUILLIOT – Isabelle RICHARD – Aldwin SOLLIER – Sylvain THOMAS, *Conseillers Communautaires*

Secrétaire de séance : Rosi BORDET est désignée secrétaire de séance

2026.215 - Équipements et politique culturelle – Conservatoire de musique – Conventions partenariales

Envoyé en préfecture le 09/07/2026
Reçu en préfecture le 09/07/2026
Publié le
ID : 035-200072452-20260706-CC_2026_215-DE

Fougères Agglomération **2026.215**

2026.215 - Équipements et politique culturelle – Conservatoire de musique – Conventions partenariales

Le projet d'établissement du Conservatoire de musique a notamment pour objectifs de rayonner sur le territoire communautaire et d'accompagner, dans la mesure des moyens alloués, les pratiques amateurs et l'éveil artistique des différents publics par la mise en œuvre de partenariat divers.

À ce titre, il est proposé de renouveler et/ou ajuster les partenariats entre Fougères Agglomération et les structures suivantes :

Autisme Pays de Fougères → renouvellement 1 an (2026/2027)

Permettre à 5 enfants par an de bénéficier d'un cours adapté de piano d'une demi-heure hebdomadaire auprès d'un enseignant de Fougères Agglomération formé spécifiquement

Batteries-Fanfares de La Chapelle-Fleurigné et Javené → renouvellement 1 an (2026/2027)

Permettre aux musiciens membres de bénéficier conjointement, à titre gratuit, pendant l'année scolaire, de 2h00 d'encadrement pédagogique dispensées par un enseignant de Fougères Agglomération.

Chorale Harmonic → renouvellement 1 an (2026/2027)

Permettre aux musiciens membres de l'association de bénéficier à titre gratuit, pendant l'année scolaire, de la mise à disposition de la salle de théâtre au sein de l'extension des Urbanistes, tous les mercredis soir à raison de 2h00 hebdomadaires.

À noter : il conviendra de questionner la gratuité de la mise à disposition des locaux aux Urbanistes dans le futur partenariat au-delà de 2026/2027.

École La Forairie à Fougères → renouvellement de la *classe-voix* avec une nouvelle école pour 2 ans (2026/2027 et 2027/2028)

Permettre la mise en œuvre d'une « classe-voix » avec la classe de CM1 de l'école primaire publique La Forairie à la rentrée 2026/2027. Le Conservatoire s'engage à proposer à cette classe des ateliers collectifs d'initiation à la pratique vocale à raison de 2 heures par semaine et pour deux années consécutives pour la même cohorte d'élèves. Fougères Agglomération prend en charge les coûts salariaux des enseignants du Conservatoire qui se déplacent au sein de l'établissement scolaire et travaillent en collaboration avec le professeur des écoles référent.

École Duguesclin à Fougères → évolution du dispositif *Chœur à l'école* avec conventionnement 1 an (2026/2027)

Permettre la mise en œuvre d'un parcours musical « Chœur à l'école » avec les classes de CM1 et CM2 de l'école primaire publique Duguesclin à la rentrée 2026/2027. Le Conservatoire s'engage à proposer à ces classes des ateliers collectifs de pratique vocale à raison de 4 heures par semaine sur l'année scolaire. Fougères Agglomération prend en charge les coûts salariaux des enseignants du Conservatoire qui se déplacent au sein de l'établissement scolaire et travaillent en collaboration avec les professeurs des écoles référents.

Collège Mahatma Gandhi à Fougères → renouvellement 1 an (2026/2027)

Permettre la mise en œuvre d'une Classe à Horaires Aménagés Musique (CHAM) à la rentrée 2026/2027, qui concilie les enseignements du collège et la pratique musicale. Les enseignants du Conservatoire, dont les coûts salariaux sont pris en charge par Fougères Agglomération, interviennent à hauteur de 19h hebdomadaires.

Envoyé en préfecture le 09/07/2026
Reçu en préfecture le 09/07/2026
Publié le
ID : 035-200072452-20260706-CC_2026_215-DE

Collège Thérèse Pierre à Fougères → renouvellement 1 an (2026/2027)

Permettre la mise en place d'un cursus d'enseignement instrumental dédié aux élèves du collège dans le cadre d'un atelier musical diversifié. Ce cursus a une durée de 4 ans destinée aux élèves de 6ème, 5ème, 4ème et 3ème, ayant déjà une pratique ou pas. Cet enseignement représente un volume horaire de 3 heures hebdomadaires, assurées par des enseignants du conservatoire au collège.

Collège Jeanne d'Arc à Fougères → renouvellement 1 an (2026/2027)

Permettre la mise en place d'un cursus d'enseignement instrumental dédié aux élèves du collège dans le cadre d'une classe de musiques actuelles. Ce cursus a une durée de 4 ans destinée aux élèves de 6ème, 5ème, 4ème et 3ème, ayant déjà une pratique ou pas. Cet enseignement représente un volume horaire de 2 heures hebdomadaires, assuré par des enseignants du conservatoire au conservatoire.

Collège Julien Maunoir à Saint-Georges-de-Reintembault → renouvellement 1 an (2026/2027)

Permettre la mise en place d'un cursus d'enseignement instrumental dédié aux élèves du collège dans le cadre d'un atelier musical. Ce cursus a une durée de 4 ans destinée aux élèves de 6ème, 5ème, 4ème et 3ème, ayant déjà une pratique ou pas. Cet enseignement représente un volume horaire de 2 heures hebdomadaires, assuré par des enseignants du conservatoire au collège.

Bagad Raoul II → avenant à la convention en vigueur

Convention du 01/01/2025 au 31/12/2027 :
Permettre aux musiciens membres de l'association de bénéficier à titre gratuit, pendant l'année scolaire, de 4h30 d'enseignement hebdomadaire de la bombarde et de la cornemuse avec des professeurs de musiques traditionnelles du Conservatoire.

Avenant n°1 à la convention 2025/2027 :

- ➔ Évolution de l'objet de la mise à disposition : en plus des heures d'enseignement, permettre aux musiciens membres de l'association de bénéficier de la mise à disposition de la salle de musiques traditionnelles et de la salle de MAO, au sein de l'extension des Urbanistes, pendant l'année scolaire, pour de la pratique collective, les mardis soir, jeudis soir et vendredis soir.
- ➔ Évolution de la durée de la convention : échéance au 31/08/2027.

À noter : il conviendra de questionner la gratuité de la mise à disposition des locaux aux Urbanistes dans le futur partenariat au-delà de 2026/2027.

Envoyé en préfecture le 09/07/2026
Reçu en préfecture le 09/07/2026
Publié le
ID : 035-200072452-20260706-CC_2026_215-DE

Fougères Agglomération **2026.215**

Batterie-Fanfare du Pays de Fougères → avenant à la convention en vigueur
Convention 01/01/2025 au 31/12/2027 + avenant n°1 : Permettre aux musiciens membres de l'association de bénéficier à titre gratuit, pendant l'année scolaire, de la mise à disposition de la salle René Guizien pour les répétitions de l'ensemble et les salles annexes pour le travail des pupitres + une autre salle pour le rangement du matériel de l'association + d'autres salles de manière ponctuelle, y compris pendant la période des vacances scolaires. Avenant n°2 à la convention : ➔ Évolution des locaux mis à disposition : depuis décembre 2025, mise à disposition de la salle d'orchestre au sein de l'extension des Urbanistes tous les samedis matin (2h) uniquement pendant l'année scolaire. ➔ Évolution de la durée de la convention : échéance au 31/08/2027. *À noter : il conviendra de questionner la gratuité de la mise à disposition des locaux aux Urbanistes dans le futur partenariat au-delà de 2026/2027.*
Big Band → avenant à la convention en vigueur
Convention du 01/01/2025 au 31/12/2027 : Permettre aux musiciens membres de l'association de bénéficier à titre gratuit, pendant l'année scolaire, de la mise à disposition d'un local de répétition salle René Guizien tous les jeudis soir. Avenant n°1 à la convention 2025/2027 : ➔ Évolution des locaux mis à disposition : depuis décembre 2025, mise à disposition de la salle d'orchestre au sein de l'extension des Urbanistes tous les jeudis soirs (2h) pendant l'année scolaire. ➔ Évolution de la durée de la convention : échéance au 31/08/2027. *À noter : il conviendra de questionner la gratuité de la mise à disposition des locaux aux Urbanistes dans le futur partenariat au-delà de 2026/2027.*

Les projets de conventions ou d'avenants aux conventions sont joints en annexe.

Vu l'avis favorable de la commission « Équipements et politiques culturelle » en date du 16 juin 2026,

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Agglomération DÉCIDE, à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** le renouvellement ou l'ajustement des conventions partenariales présentées ci-dessous ;
- **D'AUTORISER** la Présidente ou le Vice-Président délégué à signer tous documents afférents.

Fait et délibéré en séance le 06/07/2026
Pour expédition conforme,
La Présidente,
Alice LEBRET